

Réponse à l'interpellation de M. le Conseiller communal Pierre Wahlen et consorts du 2 octobre 2017, intitulée "Quand la Ville de Nyon fera-t-elle face à ses obligations d'accueillir de manière digne et adaptée des migrants ?"

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Quelques éléments de réponse suite à l'interpellation de M. le Conseiller communal Pierre Wahlen et consorts.

En préambule, nous souhaitons apporter des précisions sur quelques-unes des propositions individuelles émises récemment au travers différents médias, tout en saluant les bonnes volontés exprimées sur ce sujet. Plusieurs Conseillers communaux, voire un ancien Municipal de l'urbanisme, semblent être très inspirés à défaut d'être bien informés.

- a. **Parcelle 1924 à l'Asse** (citée deux fois). Cette parcelle est **en zone agricole**, la possibilité de bâtir un centre pour requérants sans changer d'affectation y est donc impossible. Par ailleurs, **elle est actuellement en surface d'assolement**. Nyon étant dans l'incapacité de compenser ses surfaces d'assolement, l'affectation de cette parcelle en zone à bâtir est **aujourd'hui impossible**.
- b. **Perdtemps – Usteri**. Prévoir un projet mixte sur ce site imposerait une planification communale (et non plus cantonale). Les risques d'opposition et de résistance sont démultipliés, liés qu'ils sont au nombre de procédures à engager (PQ, DDP, permis de construire). Accessoirement, il faudrait que ce soit un investissement de la part de la Commune et pas seulement de l'EVAM.
- c. **Tattes d'Oie**. L'hypothèse de construire sur la parcelle bordant « Primavista » n'est pas retenue par le Plan de quartier (PQ). Ce qui signifie que seule une modification du PQ pourrait autoriser le développement d'un centre pour l'EVAM. Il faut compter environ 10 ans pour livrer un bâtiment.
- d. **Mangettes**. Le plan de quartier en vigueur autoriserait des constructions d'utilité publique. Si un centre pour requérants n'est évidemment pas mentionné dans la liste des constructions possibles (le plan date de 1985), il ne semble pas exclu d'en construire un. Evidemment cette option annule toutes les options d'aménagement du futur quartier des Mangettes (soit en rapport avec le « fil rouge » soit en rapport à toute autre option).
- e. **Parcelle 1914 à la Vuarpillière**. Affectée en zone artisanale, il faudrait là aussi un nouveau plan de quartier pour pouvoir construire un centre d'accueil, qui ne répondrait pas du tout à la zone. Par ailleurs, cette parcelle, située à proximité immédiate de l'autoroute et traversée par une ligne à haute tension, semble peu adaptée à l'accueil de population.

Première question : « Quels processus la Municipalité compte-t-elle mettre en place pour élaborer de nouvelles solutions adaptées et dignes pour l'accueil des migrants à Nyon ? »

La Municipalité va analyser attentivement les résultats de cette votation, et bien entendu tenir compte des arguments constructifs exprimés durant et après la campagne pour évaluer de nouvelles pistes de solutions, crédibles et réalistes tant sur le plan financier qu'en matière d'acceptation de la population nyonnaise.

Elle envisage de solliciter différents avis durant ce processus, bien évidemment ceux des associations et des bonnes volontés qui se sont manifestées en faveur du projet refusé, mais aussi de certains des opposants qui souhaitent désormais aller de l'avant pour trouver de vraies réponses à cette question délicate de l'accueil des migrants sur notre territoire.

La Municipalité sera ouverte au dialogue mais n'envisage pas de mettre en œuvre des démarches participatives sur ce dossier, car elle estime que celles-ci ne sont de loin pas la panacée pour des sujets aussi émotionnels.

Seconde question : « Dans quels délais la Municipalité compte-elle revenir devant le Conseil avec de nouvelles propositions ? »

Elle a prévu dans un horizon-temps très court de nouvelles rencontres avec le Conseiller d'Etat en charge du dossier, ainsi qu'avec la Direction de l'Etablissement Vaudois des Migrants (EVAM), au cours desquelles les différentes options déjà esquissées seront évoquées.

Les services travailleront ensuite rapidement sur les pistes retenues, ce qui devrait permettre à la Municipalité de présenter un nouveau document – rapport ou préavis – au Conseil communal, idéalement au début de l'année 2018.

Nyon, le 2 octobre 2017

Daniel Rossellat, Syndic